

01 avr 2004 -19:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 31 mars 2004](#)

Sécurité civile et analyse des risques

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, le Conseil des Ministres a décidé de libérer un montant de 1.250.000 euros pour l'exécution de l'analyse des risques pour l'ensemble du territoire du pays.

Sur proposition du Ministre de l'Intérieur, Patrick Dewael, le Conseil des Ministres a décidé de libérer un montant de 1.250.000 euros pour l'exécution de l'analyse des risques pour l'ensemble du territoire du pays.

Cette analyse du risque est le premier pas concret dans le processus de la réforme des services de secours et en particulier des services d'incendie et de la protection civile. L'analyse doit constituer la base scientifique pour déterminer les besoins réels du service presté pour les années à venir et des moyens devant être prévus dans le domaine du personnel, de l'infrastructure et du matériel. Une première mission consiste à rédiger un répertoire et à répertorier les risques présents avec, d'une part, les risques survenant partout et forçant les services de secours à intervention et, d'autre part, les risques qui ne surviennent pas partout mais qui émanent de dangers spécifiques à certains endroits tels que par ex. la présence d'activités à risques et les industries. Ensuite, ce répertoire servira à rédiger un modèle informatique idéal pour les endroits d'implantation des services de secours en tenant compte des délais pour arriver sur place et des moyens nécessaires pour le premier départ et pour le renfort. Enfin, le modèle idéal doit permettre de réaliser des projections avec estimation du coût à l'aide de paramètres changeants. Pour l'exécution de l'analyse des risques, un cahier de charges a été établi et envoyé à plusieurs universités. Les offres sont attendues avant fin mai.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe